



Marseille, 2 février 2018

Compte rendu de l'audience du mercredi 31 janvier 2018

La prochaine audience aura lieu le 28 février avec une remise de rapport aux instances le 21 février 2018.

Les administrateurs -dont on a reçu le rapport la veille de l'audience- ont fait un tour d'horizon sur la situation actuelle sur le plan financier, les enjeux de la nouvelle restructuration et son contenu avec des perspectives. Ils ont également abordé les problématiques liées au crédit-bail et Constructa concernant le volet immobilier.

Trésorerie /déficit

En premier lieu une impasse de trésorerie se profile pour la première quinzaine du mois d'avril, raison pour laquelle il a été dit à l'audience que **les licenciements devaient intervenir entre le 1^{er} et 15 mars.**

Globalement notre passif s'élève à 7 millions d'euros dont 2 pourraient être soustraits notamment par abandon de dettes. Notre déficit brut d'exploitation est de 2,4 millions d'euros dont le surcoût des indemnités de licenciements du PSE 2017. **Sur cette phase de restructuration, les AJ mentionnent dans le rapport un déficit cumulé de plus de 90 000 euros par mois de juillet à décembre 2017, démontrant ainsi l'inefficacité du plan précédent.**

Les 300 000 euros versés par le nouvel actionnaire ont permis de passer l'année. Un nouvel apport d'un même montant est envisagé tout prochainement. Cela a d'ailleurs provoqué une interrogation précise de la part du président M. Moullet puisque le dirigeant de Media Publicité investi dans la trésorerie en pure perte au lieu de les mettre dans la recapitalisation de l'entreprise. Après de vagues explications dont le choix de la prise de risque et la complexité de l'entreprise, l'intéressé a répondu au président qu'il était d'accord avec lui sur le fond.

Commentaire : cette restructuration 2017 dont nous contestons une grande partie du contenu ainsi que le PSE, n'a donc pas été assez structurelle pour impacter durablement la formation d'un chiffre d'affaires qui favorise la remontée de pente. **Ce que nous avons anticipé et dit juste après l'analyse des documents de février 2017.**

PSE / restructuration

« Le retour à l'équilibre est nécessaire, non pas un simple ajustement économique mais qui nécessite un nouveau projet industriel et malheureusement la suppression de 44 emplois », a dit Me Gillibert. **Ce nouveau PSE va coûter environ 1 million d'euros et alourdira un peu plus le passif.**

Immobilier

Sur ce volet nous allons de surprise en surprise avec des négociations qui sont toujours en cours pour la prise en charge des loyers, par les Fédérés ou par Constructa, depuis la signature d'un accord sur la vente de l'immeuble. Entre en scène les tenants du crédit-bail. Leur représentant a précisé à l'audience n'avoir pas été au courant des négociations entreprises. Or, rien ne peut s'effectuer sans les propriétaires crédits-bailleurs.

Du coup, les débats ont longuement porté sur les négociations en cours avec plusieurs interlocuteurs et un nouveau problème : le propriétaire d'une partie des locaux rechigne à vendre. Cela pourrait nous impacter par une réduction drastique de l'espace de 500 m² dont la direction avait obtenu la dation. Puisque sans le bénéfice de la superficie de ce propriétaire, soit 900 m², l'accord initial devient quasi-caduc.

Commentaire : nous n'avons jamais contesté le fait que la direction veuille optimiser les charges par l'arrêt des locations sur les parties hors crédit-bail. Avec Constructa on est passé à une autre dimension. On devait avoir 500 m² et 1000 m² en copropriété dans l'Agora. Mais là, depuis la « vente », tout porte à croire que le dossier réserve encore des surprises dont pourraient pâtir les salariés et l'entreprise. **On pose les questions :** et si l'entreprise perdait la dation ? Quid des salariés et du siège qui leur restait ? L'entreprise siègerait dans l'Agora ou perdrait tout ? A suivre.

Le projet en cours de la direction

Il repose sur **6 axes** : priorité à l'information de proximité par le biais d'un quotidien BDR avec son supplément week-end et de deux hebdos (qui en fait, sont les éditions du week-end) dans l'Hérault et le Gard. Une version Var est programmée. Service web. Développement des produits publicité. Un renforcement de la promotion ciblée sur le titre. Les événements Mondial, Grand prix cycliste et tournée d'été réorganisations des services et « gérer au plus près les moyens humains et les ressources financières ». S'ajoute un Plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE) de 44 salariés avec probablement cinq reclassements dont on n'a pas encore eu la confirmation.

Commentaire : nous attendons simplement de la direction qu'elle explicite les recettes de manière détaillée pour chaque transformation annoncée en corrélation avec les ventes et abonnements actuels, y compris en matière de projet numérique.

Nous ne sommes toujours pas destinataires à ce jour d'informations écrites sur ce que compte faire la direction dans le domaine du numérique alors qu'il est un axe majeur de développement, de visibilité, d'abonnement, de fidélisation de lecteurs largement au-delà du lectorat actuel etc.

Nous attendons de la direction qu'elle projette les compétences professionnelles qu'elle va perdre et leur impact, qu'elle travaille à la projection de la capacité de production des effectifs restant par secteur, qu'elle démontre comment elle va articuler, c'est-à-dire travailler la cohérence

globale dans un contexte de retour à l'équilibre et de plan d'apurement du passif qu'elle doit soutenir. **Nous continuons à dire que le PSE enlèvera tout moyen de travailler**, justement correctement, et de produire du développement à tous les niveaux y compris sur une zone géographique recentrée.

Déclaration SNJ-CGT / Filpac-CGT

Nous avons lu la déclaration que nous joignons à cet envoi. Jean-Marie Dinh a répondu à une question du président sur le projet alternatif et non un « contre-projet » comme on a pu le lire dans une communication de la directrice générale mercredi 31 janvier au soir. Le délégué syndical a notamment insisté sur la nécessité d'ouvrir le champ des réponses et des possibilités dans un projet novateur qui reste à élaborer.

Face à l'échec patent de la direction et à son incapacité à sauver le journal (162 suppressions de postes depuis 2012 après le PSE programmé) **un vote majoritaire des syndiqués au sein du SNJ-CGT a validé un projet de SCIC, comme alternative dans le cadre d'une cession ou d'une liquidation qui pourrait être prononcée par le tribunal de commerce. Afin justement de ne pas mourir sans réagir.** Pour autant, la question juridique n'est pas aussi centrale que celle de l'expression libre. En effet, il est vital et **il serait plus constructif d'accepter la critique de l'échec des plans successifs, qui liquident les forces vives de l'entreprise, mais également la liberté de proposer autre chose.**

Nous avons soutenu la reprise en 2015, défendu le projet des Fédérés auprès du Tribunal et des pouvoirs publics. **Nous avons toujours été au service de la défense de notre journal.** Et surtout, nous avons défendu les salariés, pied à pied, et accompagné le départ de trop nombreux collègues.

Mais mettre de l'argent dans un puits sans fond ne sert à rien. Nous demandons à tous les salariés de ne pas céder à la tentation de la division et aux manœuvres qui veulent rendre l'actuelle direction de la section SNJ-CGT responsable de la situation. Cela serait inacceptable.

Quant au projet alternatif, il conviendra désormais de préciser qu'une partie des salariés veut être porteuse d'une alternative au projet de la direction. Ce fait a d'ailleurs été précisé par Me Moatti sur une question du président de la Chambre qui suit avec attention tous nos avis à la barre. Il a dit : *« l'expression des salariés est ici unique mais en interne ce n'est pas forcément les mêmes positions »*. La Filpac-CGT du journal ne s'est pas exprimée à l'audience. Nous n'avons pas repris la parole. Nous ne contestons pas cette réalité apparue dès la première évocation de création d'une structure issue de l'économie sociale et solidaire.

Nous refusons de voir la Marseillaise se transformer en cimetière social, plan de restructuration après plan. Nous refusons qu'il nous soit contesté notre mandat et le droit d'avoir une analyse avec des propositions différentes, au sein d'un journal qui se réclame du pluralisme des idées.

Nous allons organiser **une assemblée générale** pour présenter le squelette de ce projet que nous avons élaboré, le projet financier et éditorial restant à élaborer ensemble et avec les acteurs de société civile qui peuvent s'en emparer. Nous vous tiendrons informés de la date et l'heure prochainement.

Les phrases fortes de cette audience :

Président Moullet :

« La Marseillaise n'est pas inscrite au patrimoine de l'Humanité mais elle compte, c'est le patrimoine de Marseille ».

Au PDG de Média Publicité : « *Le Mondial sans la Marseillaise je ne sais pas si ça marche, mais il faut le dire maintenant si c'est ce qui vous intéresse* ».

Dans les échanges : « *Il y a 5 millions de dettes, des pertes, un projet immobilier pas ficelé, pas de projet industriel et il reste trois mois* ». « *Les fondements financiers n'existent pas. Les capitaux propres sont négatifs il faut qu'ils soient positifs* ». « *Vous avez demandé un mois. Le tribunal vous impose un délai. Je ne veux pas que le 28 il y ait des surprises il faut que ce soit très clair (...)* Je sais ce qu'on a dit dans ce tribunal aujourd'hui, c'est suffisamment lourd et grave. Ces trois semaines sont vitales ».

La direction compte demander un moratoire pour le remboursement des dettes aux AGS qui font l'avance comme vous le savez en priorité les créances salariales liées aux salaires, et PSE.

Le représentant de la Garantie des salaires : « *On peut accepter un moratoire mais c'est la faisabilité qui compte. Compte tenu des perspectives, là non. L'AGS ne pourra pas donner suite au moratoire* ». (...) « *Le remboursement des dettes de 5 millions d'euros est illusoire sur 5 ans. On ne peut qu'être inquiet sur le devenir des Fédérés à très court terme* ».

Me Gillibert et Me Fabre ont appelé le tribunal à entendre qu'il « *ne fallait pas que les difficultés nous arrêtent* » sans quoi la seule alternative allait être la liquidation avec « *3,2 millions d'euros de coût social* ». Ils ont tenté de démontrer le travail réalisé, les efforts consentis sur les charges, « *le besoin de temps* » aujourd'hui pour mettre en œuvre ce plan « *de rupture* ». Et ont finalement obtenu ce qu'ils demandaient dans leur rapport : un « *réexamen de la situation dans un mois* ». A aucun moment les AJ n'ont validé la thèse de l'appel d'offres pour une cession.

M. Ciccodicola : « *on fait un pari sur le plan éditorial, économique et structurel* ». « *On est sur un objet de reconquête, on se recentre, on se renforce* ».

M. Brossier, juge commissaire : « *on a deux enjeux, l'un économique et l'autre éditorial. Il faut prendre une décision rapide. Je rejoins les administrateurs en demandant un projet clair avant la fin février. C'est important car le Mondial est en préparation, il y a eu la course cycliste, on ne sait pas où en est le projet numérique avec les aides du ministère de la culture. Est-ce que cela fait partie du développement ? Ces questions, ça fait 14 mois qu'on se les pose alors qu'on arrive à la fin de la procédure* ».

Procureur de République M. Leclerc : « *On est à 14 mois de procédure et on aborde les questions de financement, de projet, de capitaux qu'on aborde normalement au début. C'est le mois de tous les dangers. Je ne m'oppose pas à la poursuite de la procédure* » (...) « *On n'a jamais été aussi près d'une difficulté majeure* » (...) *Il y a un mois maximum. Vous n'aurez pas d'échappatoire et plus de délais pour d'autres options* ».